



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

1) Approbation de facture.

Après examen et vote à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement de la facture suivante :

- **15 213,80 € HT** : Première demande d'acompte des Ets Electricité HUBER de Mulhouse relative au remplacement du système de sécurité incendie à la salle des Fêtes.

2) Dépenses de fonctionnement du Service des Eaux.

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 7 967,42 € sur le budget du service des eaux pour l'affecter au budget général de la Commune.

Cette somme représente le coût des travaux effectués par le personnel communal pour le compte du service des eaux ainsi que l'assurance des installations.

3) Approbation signature de la nouvelle convention territoriale globale à conclure avec la CAF.

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales à travers la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention, échue au 31/12/2025, vise à offrir des services adaptés aux besoins des habitants du territoire, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du lien social et de l'accès aux droits.

Un diagnostic territorial a permis d'élaborer un plan d'actions pluriannuel structuré autour de cinq axes :

- Petite enfance : Adapter et garantir une offre d'accueil équilibrée et de qualité.
- Enfance et jeunesse : Maintenir une offre périscolaire adaptée et renforcer la politique jeunesse.
- Parentalité : Structurer et développer des actions concertées pour répondre aux besoins des familles.
- Lien social et accès aux droits : Favoriser les solidarités et simplifier l'accès aux droits et au logement.
- Animation de la CTG : Assurer la coordination et l'évaluation des actions.

La CTG permet de mobiliser les ressources du territoire, renforcer les coopérations et améliorer l'efficacité des politiques publiques. Elle offre des moyens humains, techniques et financiers pour développer des services de proximité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

4) Projet de vente de la maison forestière.

M. le Maire rappelle la décision prise en Conseil Municipal du 10/12/2025 de vendre la maison forestière.

Une démarche d'acquisition de la maison forestière a été initiée par Mme KEMRI Nabila de Flaxlanden. Le Maire l'a recontactée et elle nous a confirmé son souhait d'acheter la propriété dans l'état au prix de 160 000 euros.

En vue de la location, un premier dossier technique immobilier a été réalisé par Imédiags de Seppois le Haut. Afin de pouvoir vendre le bien, il convient également de réaliser l'audit énergétique réglementaire. La société Imédiags vient de nous transmettre une offre s'élevant à 690 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre à Mme KEMRI Nabila de Flaxlanden la maison d'habitation située 22 rue de Moos à Pfetterhouse sur une parcelle cadastrée section 3, n° 101, d'une superficie de 12,65 ares, au prix de 160 000 €,
- décide de mettre en œuvre des diagnostics obligatoires et notamment l'audit énergétique pour un montant de 690 € qui devra être pris en charge par l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer l'acte authentique notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette vente,
- dit que les dépenses et recettes seront inscrits au budget primitif communal 2026.

5) Projets forestiers - Programme d'actions, programmation des coupes.

Après examen du programme d'exploitation proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2027, le Conseil Municipal décide de couper 1302 m³ de bois dans les parcelles 3a, 12r, 15a et 16a.

Les fonds de coupe destinés à la vente de bois de chauffage aux habitants seront réalisés par M. BREIDENSTEIN, agent ONF, qui prendra contact directement avec les personnes inscrites au secrétariat de mairie.

6) Projet de rachat de la Gendarmerie par Habitats de Haute Alsace.

Par bail emphytéotique, la Commune de Pfetterhouse a donné à Pole Habitat Colmar Centre Alsace les terrains nécessaires à la construction de la Gendarmerie de Pfetterhouse. Le bail a pris effet le 1/5/1976 pour une durée de 65 ans, soit jusqu'au 30/4/2041.

Le Maire rappelle l'accord de principe donné en séance de Conseil Municipal du 13 août 2025 pour le transfert du bail emphytéotique à Habitats de Haute Alsace, moyennant une contrepartie pour la Commune.

Après examen, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de négocier la rénovation du crépi du bâtiment communal 8 rue de la Suisse, en contrepartie de la cession du bail emphytéotique.

8) Motion Territoire d'Energie Alsace.

Le Conseil Syndical de Territoire d'Energie d'Alsace a soutenu à l'unanimité la motion présentée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies.

Cette motion réaffirme le rôle des Communes en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité. Elle fait écho à la proposition du 1er Ministre de confier le rôle de chef de file de la distribution publique d'électricité aux Départements.

Si les Départements se voient attribuer la gestion de la distribution d'électricité, les services de proximité et la représentativité des membres au sein du Comité Syndical tout comme les moyens financiers dont dispose TEA seraient transférés aux Conseils départementaux.

Ainsi, à l'instar des autres syndicats d'Energie, TEA a souhaité engager par cette motion une démarche de vigilance et de clarification, dans le seul objectif de préserver les intérêts des collectivités membres, dont la Commune de Pfetterhouse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la motion prise et l'adopte.

7) Commission cadre de vie.

Afin de remettre les prix aux récipiendaires de l'opération Maisons Fleuries 2025, il est décidé de programmer une petite cérémonie à la salle des fêtes le vendredi 30/1/2026.

8) Commission eau, bâtiments communaux.

- En panne depuis quelques semaines, la supervision du réseau de chaleur de la chaufferie centrale a été réparée le 12 Janvier.

- Une importante fuite d'eau dans la rue de Courtavon a été réparée le 12/1/2026 par les TP ENDERLIN René de Moernach. Cette entreprise est également intervenue le lendemain sur une fuite dans la rue du Rosers.

- la détection et réparation de fuites d'eau tout au long de l'année permet de réduire sensiblement le nombre de mètres cubes pompés et traités par la station. Suite à la localisation d'une fuite importante rue de Moos en juin 2025, la consommation moyenne est passée de 237 m³ par jour à 137 m³ par jour.

Avec le froid, pensez à protéger vos branchements d'eau pour éviter le gel

NEIGE VERGLAS

Les fêtes de fin d'année ont été particulièrement hivernales à Pfetterhouse avec des précipitations de neige de différentes hauteurs et des températures allant jusqu'à - 15°.

Le passage de la lame de déneigement avec le peu de hauteur de neige s'avérait inefficace puisque laissant toujours une fine couche de neige après son passage.

Cette couche commençait à dégeler et regeler après le passage de la saleuse et rendait, compte tenu des températures, moins efficaces les résultats attendus.

Toutes nos interventions avec les ouvriers communaux s'avéraient d'un résultat aléatoire et était fonction de la situation où se situait l'opération.

Ainsi, malgré nos efforts divers d'intervention des situations insatisfaisantes ont pu se présenter ponctuellement et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser. Mais la volonté d'intervention pour assurer davantage de sécurité de circulation était bien mise en œuvre.

Petit rappel : Comme cela est mentionné dans le bulletin communal, le déneigement du trottoir devant son habitation est réglementairement obligatoire.

Message de l'Agence Postale Communale

LA POSTE - NOUVEL AFFRANCHISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

les anciens repères ne s'appliquent plus :

X « 2 timbres pour 100 g » - X « 4 timbres pour 250 g »

Dorénavant :

– De 21 à 100 g : 3,10 € - Jusqu'à 250 g : 5,24 €

IMPORTANT



Pour toute information complémentaire, l'Agence Postale Communale est à votre disposition.

Réflexologie : message de Mme JUHEL Patrizia

Après 2 années de formation, je suis heureuse de vous proposer un accompagnement en **constellation familiale**.

Dans un cadre serein et en toute confidentialité, je vous entoure de ma bienveillance pour vous aider à traverser des situations difficiles, à accueillir vos émotions et à vous réconcilier avec les difficultés de la Vie.



Soirée Jeux de Société et Jeux de Cartes

Le Foyer Club de Pfetterhouse organise une soirée jeux de société et jeux de cartes



Mercredi 21 Janvier 2026 à 19h45
à la salle des fêtes de Pfetterhouse.



Pour plus de renseignements, contactez Sylvie à la Mairie de PFETTERHOUSE



Week-end sans télé

Bouger, jouer, partager

Du 20 au 22 février 2026

Vendredi 20 février : Marche nocturne et Auberge espagnole

Départ 19h00 de la salle des fêtes (marche d'environ 1h30) avec vin chaud à la cabane forestière. Prévoir de bonnes chaussures et une lampe torche ou frontale.

Auberge Espagnole, ouverte à tous, à environ 20h30. Chacun apportera sa contribution (plat sucré ou salé ou salade...) avant la marche. Une buvette sera à disposition.

Samedi 21 février : Tournoi amical de Badminton, en double

De 8h30 (accueil des équipes) à 18h, réservé aux adultes et enfants de plus de 12 ans. Inscriptions au tournoi obligatoires via le bulletin ci-dessous, avant le 16 février 2026. Limité à 16 équipes. 5€ par personne. Une buvette sera à disposition.

Repas ouvert à tous (y compris non-joueurs) de 12h30 à 13h30 sur réservation avant le jeudi 19 février 2026. **Menu : émincé de poulet aux champignons, knepfles, forêt noire et café.** 15€ par personne.

Dimanche 22 février : après-midi jeux (belotte, tarot, échecs...), jeux géants pour enfants / Crêpe Party

A la salle des fêtes, de 14h à 18h, rendez-vous pour un moment de jeux de société entre amis, ouvert à tous, de tous âges. **Les enfants pourront s'amuser avec des jeux géants.**

La buvette sera ouverte, avec possibilité d'acheter des parts de forêt noire et autres pâtisseries.

Bulletin d'inscription au tournoi de badminton en double

	Joueur 1	Joueur 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Date naissance		
Téléphone		
Mail		
Nom équipe		

Seules les 16 premières équipes seront inscrites, après validation et paiement.

Restauration : émincé de poulet aux champignons, knepfles, forêt noire et café

Nombre de repas : X 15 €

Tournoi de badminton : X 5€

Total : €

Jean-Marc KLEIBER 06-07-65-96-98 kleiberjm@orange.fr

Jean-Yves HEINIS 07-88-00-43-07 jeanyves.heinis@hotmail.com